



## Retrait de la carte d'étudiant étranger

Par **Cathy91**, le **19/02/2020** à **18:55**

Bonjour

Je suis une personne handicapée.

J'étais dans un état de vulnérabilité quand j'ai rencontré un étudiant étranger avec lequel j'ai eu une relation affective..il m'a fait subir des violences psychologiques et prend plaisir à me faire souffrir en soufflant le chaud et froid, niant mes sentiments. Ma santé s'est dégradée..j'étais dans un état d'emprise (insomnie, amaigrissement). Je souhaite savoir si ma plainte peut aboutir au retrait de sa carte d'étudiant car cest un individu sans limites. Merci

Je

Par **youris**, le **19/02/2020** à **19:06**

bonjour,

vous pouvez déposer plainte contre cette personne si vous pouvez prouver les faits que vous voulez dénoncer, par des témoignages de votre entourage par exemple.

si cette plainte conduit à un procès et à une condamnation de cette personne, elle aura une sanction pénale mais pas obligatoirement un retrait de sa carte étudiante sauf si le tribunal estime qu'il y a un risque de trouble à l'ordre public.

salutations